

# TRAMPOLINE

## CHAMPIONNAT D'ÎLE DE FRANCE

Le Championnat d'Île de France est organisé conjointement par le Trampoline Club Courbevoie et le Comité Régional d'Île-de-France. Cette compétition est sélective pour l'ensemble des catégories des filières Nationale et Elite en épreuve individuelle et en épreuve synchronisée.

### DATE DE LA COMPÉTITION

- **Samedi 22 mars 2025**

Le planning de la compétition sera diffusé sur le site du comité régional :

[Accueil](#) > [NOS DISCIPLINES](#) > [TRAMPOLINE](#) > [Compétitions TR](#)

### LIEU DE LA COMPÉTITION

#### **Gymnase Camille Claudel**

79 bd Mission Marchand  
92400 COURBEVOIE

#### **Attention, stationnement difficile aux abords du gymnase**

T2 à proximité

Parking payant Camille Claudel à proximité directe du gymnase

### ENGAGEMENTS

La procédure d'engagement se fait uniquement via la base extranet du site de la fédération :

<http://www.ffgym.fr/>

- **Date limite d'engagement le 21 février 2025** (cf. tableau des engagements page 12)
- Pour les droits d'engagement, se conformer au tarif régional qui est de 19€ en individuel et de 21€ par équipe en épreuve synchronisée.
- L'ensemble des informations utiles à la procédure d'engagement sont disponibles sur le site du comité régional.

-  **Paiement** : il pourra être effectué soit par virement bancaire, soit par carte bancaire, soit par chèque à l'Ordre du CRIFGYM. Une facture vous sera délivrée après la tenue de l'évènement. Nous vous encourageons à payer à réception de facture.
  -  Règlement directement via EngaGym : [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr)
  -  Règlement par Carte Bancaire : sur le site du CRIFGYM : [www.crif-ffgym.com](http://www.crif-ffgym.com)
  -  Règlement par virement : IBAN : FR76 1027 8062 1400 0201 1450 175 - BIC : CMCIFR2A

Préciser dans le libellé du virement, du paiement en ligne : Le nom du club + son numéro d'affiliation fédéral + la compétition + la discipline concernée.

## FORFAITS

Tout forfait doit être déclaré via l'extranet Fédéral.

- Jusqu' à 10 jours avant la compétition : pas d'amende, les engagements seront déduits.
- Passé ce délai :
  - un forfait avec certificat médical : pas d'amende, les engagements seront dus.
  - un forfait sans certificat médical : une amende sera appliquée et les engagements seront dus.

## JUGES

Les clubs devront présenter le nombre règlementaire de juges impérativement en tenue, comme prévu par le Règlement Technique Fédéral ; le nom et le niveau de chaque juge devant être précisé. La liste des juges officiant sera publiée avant la compétition sur le site du comité régional.

Les juges remplaçant seront sollicités pour la gestion du secrétariat durant la compétition.

Une réunion de juge sera mise en place avant le début de la compétition. La présence des juges est obligatoire. Tout juge absent ou en retard sera considéré comme forfait.

Attention une amende peut ainsi être infligée au club ne présentant pas de juge. En effet, si le nombre de juge n'est pas suffisant, la compétition ne pourra pas avoir lieu ou être fortement perturbée.

- **Procédure d'engagement des juges**

Les clubs engagent leurs juges dans Engagym avant le **09 mars 2025** (Case juge en bout de ligne de l'évènement dans Engagym).



Prév.	Nom.	Juge
🔍	🔍	🔍
⋮	⋮	⋮

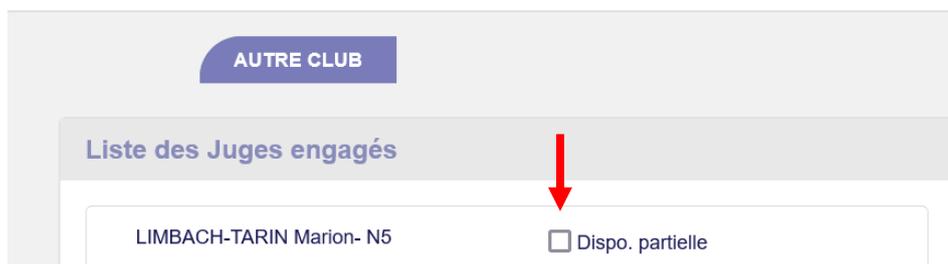
Même procédure pour les clubs qui souhaitent inscrire un juge non licencié dans leur club (cliquer sur « autre club »).



Dans le cas où un club ne connaît pas le nom du juge qui officiera, il engage un juge prévisionnel avant la date limite. Le « juge prévisionnel » devra être mis à jour par un « juge nominatif » dans les meilleurs délais.



Pour le trampoline, dans le cas où le juge n'est pas le même pour l'individuel et le synchronisé, cocher la case dispo partielle et préciser la discipline « TRI » ou « TRS ».



En cas de modification de juge, le club peut modifier dans Engagym jusqu'au 09 mars 2025. Après cette date, les demandes de modification doivent être justifiées et envoyées par mail à [perrinkathia@yahoo.fr](mailto:perrinkathia@yahoo.fr) Un juge préalablement engagé pourra être remplacé (*par un juge de niveau équivalent*) si seulement le club où il officie prévient le responsable des juges, et au plus tard 48h avant le début de la compétition.

## INFORMATIONS IMPORTANTES



### Bon de soutien aux compétitions régionales

- Entrée gratuite :
  - Pour les moins de 12 ans,
  - Pour tous les licenciés FFG, sur présentation du justificatif (attestation de licence).
- Entrée Public : 3 euros.



Une buvette sera à votre disposition pendant toute la durée de la compétition.

## CLASSEMENT PAR EQUIPES

Conformément à ce qui est indiqué à la page 18 de la brochure technique régionale, des classements par équipe seront effectués lors de cette compétition.

- **Coupe Féminine et Masculine** : addition des 3 meilleurs scores des libres 2 sur 6 gymnastes (3 minimum) désignés à l'avance. Seul le meilleur des deux libres 2 de chaque gymnaste compte. Les modifications de la composition de l'équipe doivent être transmises à Kathia PERRIN au plus tard la veille de la compétition avant 18h. **Chaque club est limité à 1 équipe par coupe.**
- **Coupe des clubs** : dans chaque filière (Nationale et Elite), chaque gymnaste qui réalise les minimas de sélection de sa catégorie rapporte à son club les points suivants : 5 points en filière Elite, 3 points en filière nationale.

## CONTACTS

**Contact CRIFGYM** : Muriel BRUNO : [muriel-bruno@crif-ffgym.fr](mailto:muriel-bruno@crif-ffgym.fr) - 06 30 32 91 06

**Référente technique régionale trampoline** : Kathia PERRIN - [perrinkathia@yahoo.fr](mailto:perrinkathia@yahoo.fr) – 06 61 07 11 63